



LE DIAGNOSTIC ET L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT : ANALYSER LE TERRITOIRE D'AUJOURD'HUI POUR MIEUX LE PENSER DEMAIN

Synthèse - Septembre 2025

UNE DÉMARCHE EN COMMUN ET SUR LE LONG COURS

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) permet d'organiser le territoire du Nord Haute-Marne pour les vingt ans à venir. Il **détermine les grands enjeux du territoire afin de construire un territoire cohérent, imaginé et voulu par tous et pour tous, respectueux de l'identité de chacune des 119 communes** du territoire d'action du Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne.

Véritable projet de territoire, le SCoT Nord Haute-Marne est un document cadre prospectif qui s'articule autour de thématiques régissant le quotidien de ceux qui pratiquent, habitent et font le territoire :

- Le développement économique, l'agriculture et l'offre commerciale
- L'habitat
- Le cadre de vie
- L'accès au numérique
- Le tourisme
- L'offre d'équipements et de services à la personne
- Les déplacements, tous modes confondus

Il est prévu, dans le cadre de l'élaboration du SCoT, la réalisation d'un diagnostic territorial : celui-ci permet de dresser un état des lieux exhaustif notamment du point de vue démographique, économique, environnemental,

urbain, paysager et fonctionnel. Une fois le diagnostic dressé, des enjeux pourront être identifiés afin de construire au mieux le Projet d'Aménagement Stratégique, qui permettra de définir les grandes orientations pour notre territoire à horizon 2040.

Une fois le SCoT approuvé, il constituera un cadre pour des documents dits de rang inférieur, tels que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées ainsi que celui de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne.

Le Syndicat Mixte du Nord Haute Marne c'est...

- 119 communes
- 2 intercommunalités : la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées et la Communauté de Communes du Bassin de Joinville-en-Champagne
- Un territoire de plus de 68 000 habitants

CHOISIR UN CAP

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Définir les grandes orientations du territoire à suivre pour les 15 prochaines années.

VALIDER LE PROJET

L'enquête publique

Suite à l'arrêt du projet les personnes publiques associées (Etats, Conseil Régional, chambres consulaires, etc.) sont consultées une dernière fois tout comme la population à travers l'enquête publique. Il s'agit ainsi de valider définitivement le document en vue de leur entrée en vigueur.

ANALYSER LE TERRITOIRE

Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement
Dresser un état des lieux exhaustif du territoire notamment du point de vue démographique, socio-économique et environnemental, etc.

FIXER DES RÈGLES COMMUNES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Le Document d'Orientation d'Objectifs (DOO)
Le DOO est la traduction réglementaire des ambitions affirmées dans le PAS qu'il décline en s'appuyant sur les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme à travers des prescriptions et des recommandations à mettre en œuvre.

L'APPROBATION

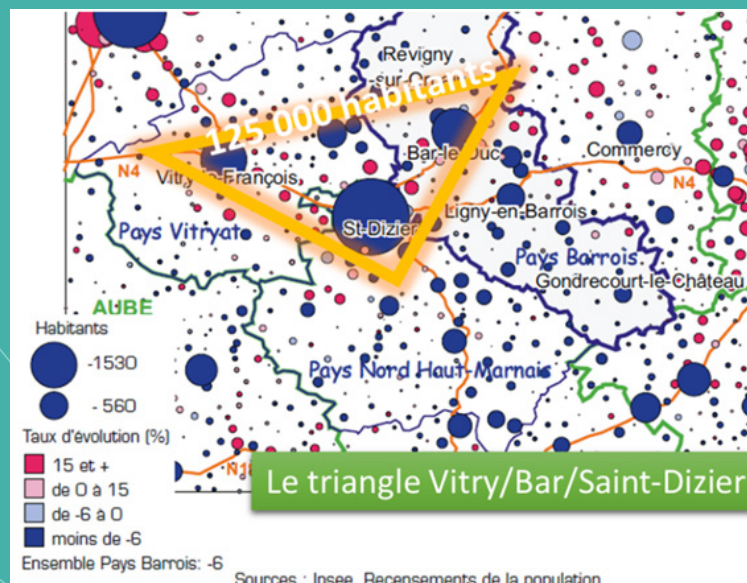
Le SCoT entre en vigueur après son approbation en Conseil Syndical devenant ainsi opposable aux documents d'urbanisme.

Le présent document entend vous apporter une lecture facilitée du diagnostic réalisé sur la base des thématiques précitées, vous permettant d'être à jour concernant l'avancement de l'élaboration du SCoT. Bonne lecture !

(RE)CONTEXTUALISONS LE TERRITOIRE

Le Nord Haute-Marne est un grand territoire urbain, rural et lacustre (le Lac du Der), positionné en frange Est du Bassin Parisien et inscrit au cœur d'un espace régional en affirmation – le triangle Pays Barrois / Pays Vitryat et Nord Haute-Marne – qui propose une organisation multipolaire et solidaire capable d'offrir des niveaux d'équipements; de service et d'attractivité en rapport avec son poids régional.

Bien que le territoire ait connu ces dernières années un recul démographique, ses enjeux d'aménagement dépassent le seul périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale. Ainsi :



- o La contiguïté des aires urbaines de Vitry-le-François, Bar-le-Duc et Saint-Dizier, regroupant près de 125 000 habitants, implique la nécessité de **faciliter les connexions entre les trois pôles**, et plus particulièrement entre ceux de Saint-Dizier et Bar-le-Duc, chaînon manquant important de l'organisation territoriale.
- o **L'offre de services doit être très finement (re)pensée**, jusqu'à l'échelon communal, afin de préserver voire renforcer la qualité de vie d'un territoire démographiquement fragile mais au potentiel remarquable ;
- o **L'attractivité du territoire doit être renforcée** : le maillage numérique ainsi que la qualité de l'offre immobilière et foncière représentent des préalables indispensables à l'accompagnement des grands projets du territoire (CIGEO, Parc'Innov, Parc d'Activité de Référence...).
- o **Le cadre de vie doit être révélé** : bien souvent méconnu par-delà le territoire, le patrimoine naturel (lac du Der) ainsi que le patrimoine bâti (Joinville) et culturel du territoire (métallurgie, chaudronnerie) représentent de formidables vecteurs de fierté du territoire et leviers de développement touristique.

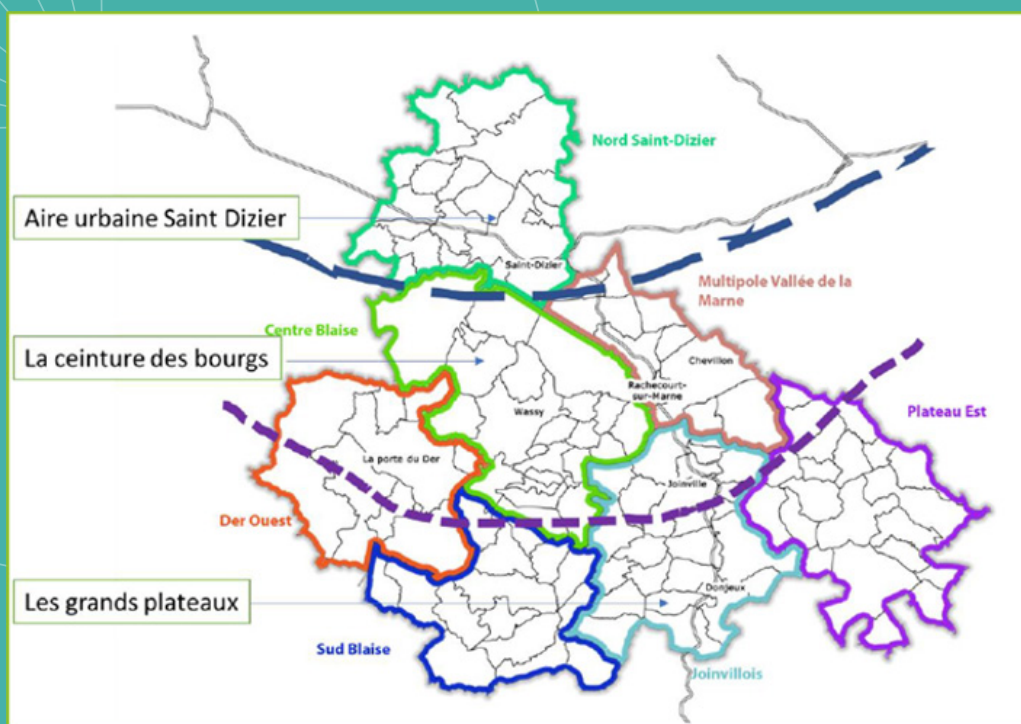
UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE AUX DYNAMIQUES DIFFÉRENCIÉES SELON LES SECTEURS

Le Nord Haute-Marne est, dans sa configuration territoriale propre, un espace complexe et multiple, comprenant 7 polarisations et trois typologies d'espaces :

- o **Le secteur Nord – Saint-Dizier**, caractérisé par la présence de l'aire urbaine de Saint-Dizier, et partie intégrante du tripôle Vitry/Bar/Saint-Dizier.
- o **Les secteurs Der Ouest, Centre Blaise et Multipôle Vallée de la Marne ainsi que le Nord-Joinvillois**, qui forment la « ceinture des bourgs » : ces secteurs sont un espace de transition entre l'aire urbaine Bragard et les plateaux ruraux du sud du territoire.

La présence de centralités (Joinville, et dans une certaine mesure Wassy, La Porte du Der et le Multipôle de la Vallée de la Marne) permettent d'offrir des équipements, services et commerces indispensables à l'équilibre local.

- o **Les secteurs du Sud Blaise, du Sud Joinvillois et du Plateau Est**, situés dans l'espace des Grands Plateaux, à la typologie très rurale et éloignés des centralités : une attention particulière devra être portée sur ces secteurs afin de ne pas aggraver leur isolement.





ATTRACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET RÉSIDENTIELLES DU NORD HAUTE MARNE

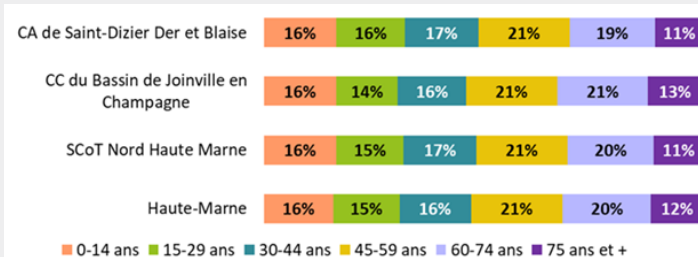


Portrait sociodémographique

- Près de la moitié des 68 000 habitants du territoire SCoT habitent autour de Saint-Dizier (environ 33 000).
- Un recul de la population entre 1975 et 2019. En cause, le non-renouvellement des naissances (solde naturel), et la faible arrivée de nouvelles populations (solde migratoire).
- Un ralentissement démographique plus marqué dans le sud du territoire que dans le nord.
- Un solde migratoire négatif chez les 15-24 ans, chez les familles avec des enfants en bas âge et chez les retraités, mais un solde positif pour les familles avec des enfants d'âge moyen.
- Un territoire vieillissant : 31% des habitants du territoire ont plus de 60 ans; ce vieillissement est plus marqué au sud du territoire (34% de + de 60 ans dans la CC du Bassin de Joinville en Champagne).
- Des ménages composés en moyenne de 2,12 personnes par foyer, soit autant que la moyenne départementale : 23% des ménages sont des couples avec enfant(s).
- Une population moins aisée que le reste du département et de la région : le revenu médian mensuel par unité de consommation oscille entre 1610€ (Bassin de Joinville) et 1664€ (Grand Saint-Dizier, Der et Vallées), contre une moyenne de 1732€ à l'échelle du département et 1858€ à l'échelle de la Région.
- Plus d'un cinquième des ménages du territoire (20,6%) vivent sous le seuil de pauvreté.

Répartition de la population par classe d'âge

Source : INSEE RP 2019



ENJEUX

- Stabiliser et ancrer la population sur le territoire, avec un enjeu plus marqué pour le sud du territoire
- Maintenir et répondre aux besoins en logements des ménages familiaux avec enfants en bas âge, notamment dans le sud du territoire
- Anticiper les besoins en services et logements découlant des évolutions sociodémographiques rencontrées par le territoire : répondre au desserrement des ménages et accompagner les personnes âgées.
- Apporter une réponse aux situations de fragilité et veiller à l'adéquation du marché avec les moyens des ménages du territoire.



Portrait commercial

- Saint-Dizier, premier pôle commercial du territoire et du département avec 672 points de vente, couvrant une zone de chalandise d'environ 146 000 habitants.
- Toutefois, un commerce de centre-ville à Saint-Dizier en perte de dynamisme : -9% d'enseignes entre 2013 et 2017, et un taux de vacance commerciale de 18% en centre-ville. Ce phénomène est également observable à Joinville (28% de cellules vides), à Wassy et à La Porte du Der.
- Une complémentarité externe avec les pôles commerciaux de Vitry-le-François et de Bar-le-Duc, mais également interne avec les polarités commerciales locales de Joinville, Wassy et La Porte du Der.
- Une offre commerciale très inégalement répartie au sein du territoire : seules 27 communes du territoire bénéficient d'au moins un commerce.

ENJEUX

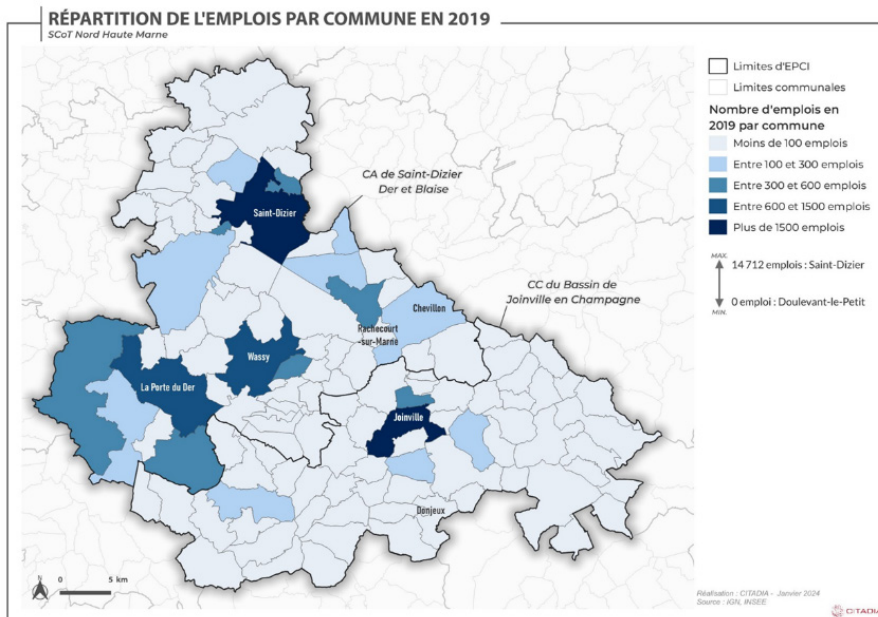
- Conforter le rayonnement interSCoT de Saint-Dizier ;
- Pérenniser l'offre existante, notamment de proximité ;
- Soutenir le maintien du commerce d'ultra proximité en milieu rural ;
- Affirmer la complémentarité des offres centres bourgs / zones commerciales mais aussi entre zones commerciales ;
- S'adapter aux attentes et aux nouveaux modes de consommation : e-commerce, produits locaux, agriculture biologique...



Portrait des dynamiques économiques

Un territoire marqué par une population active dominée par les employés et les ouvriers

- Une population à dominante ouvrière et employée, qui représente plus de 18 000 actifs en 2020, soit près des deux-tiers du total des actifs du territoire.
- Un déséquilibre entre offre d'emploi et qualification des actifs : il y a un peu moins d'un emploi par actif ouvrier ou employé (0,8) contre un peu plus d'un emploi par cadre (1,14).
- Des emplois très concentrés à Saint-Dizier : 50% des actifs habitant le territoire du SCoT travaillent à Saint-Dizier et 59% des emplois du territoire y sont concentrés.
- Une activité industrielle qui reste dominée par la métallurgie, malgré la désindustrialisation : 5 des 20 plus grands employeurs du territoire sont des industries sidérurgiques en 2023, représentant près de 1 600 emplois.
- Un chômage structurel élevé, représentant 15% des actifs soit 2,5 points de plus par rapport à la moyenne départementale, touchant principalement les 15-24 ans (25,3% des actifs) et les femmes (20% des actifs).
- Une baisse de l'emploi salarié privé sur la période 2010-2022, de l'ordre de 10%, touchant principalement les secteurs de l'industrie (-1831 emplois) et dans une certaine mesure la construction (-467 emplois) et les commerces et services à la personne (-467 emplois).



Une offre d'accueil économique perfectible

- Une quinzaine de zones d'activités économiques, principalement concentrées à Saint-Dizier, Joinville et à la Porte du Der.
- Une offre foncière structurée et de grande qualité sur l'agglomération de Saint-Dizier.
- Une offre foncière plus ténue sur l'agglomération de Joinville et des capacités d'accueil très restreintes sur les zones économiques locales de Doulevant, Poissons et Rupt.
- Une nécessité de coupler l'offre économique et l'offre foncière, notamment dans les filières artisanales, afin de faciliter la création d'entreprises et l'entrepreneuriat dans les communes rurales.
- Favoriser l'émergence d'incubateurs économiques ruraux.
- Un potentiel de friches économiques à valoriser, en réinvestissant par exemple d'anciens sites industriels (Distillerie d'Eclaron, Fonderie du Val d'Osne, Friche Ronot...)
- Des services aux entreprises peu développés

Une dynamique de grands projets en réflexion : CIGEO / Saudron et CICERON

- Un projet de développement territorial qui permettrait l'accompagnement de CIGEO autour de 4 grands axes :
 - la réalisation des aménagements d'accompagnement.
 - la dynamisation du potentiel socio-économique de la zone de proximité.
 - le renforcement de l'attractivité de la Meuse et de la Haute-Marne par des mesures d'aménagement structurantes.
 - la pérennisation de l'excellence économique et environnementale de la Meuse et de la Haute-Marne.



ENJEUX

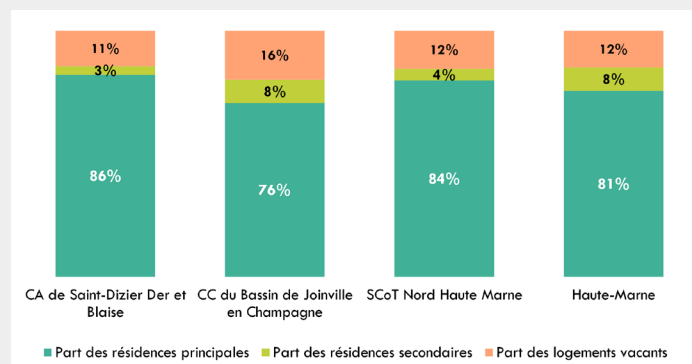
- Le développement d'une offre foncière et immobilière de qualité, en tout point du territoire, avec pour cible la densification positive et la requalification des friches industrielles recensées, notamment dans une optique de réindustrialisation et de développement de l'artisanat ;
- Stimuler la coopération entre les acteurs économiques et les collectivités pour faire émerger une offre d'animation, un meilleur entrepreneuriat et des logiques d'innovation ;
- Devenir un territoire économique d'accueil et de bien vivre, à haute intensité numérique et capable d'accueillir, d'accompagner et de former les projets économiques orientés vers les savoir-faire.

Une construction des logements stable sur l'ensemble du territoire SCoT et une vacance importante

- Un taux de vacance de 12%, avec un phénomène particulièrement marqué sur le sud du territoire.
- 2018 et 2021 : deux années dites « exceptionnelles », où les volumes doublent par rapport aux années précédentes. Sur ces deux années, il faut souligner une part supérieure de logements collectifs produits par rapport aux logements individuels.
- Environ 85% de la production de logements neufs sur la période 2009 – 2019 sur le territoire du SCoT concernait l'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Blaise.

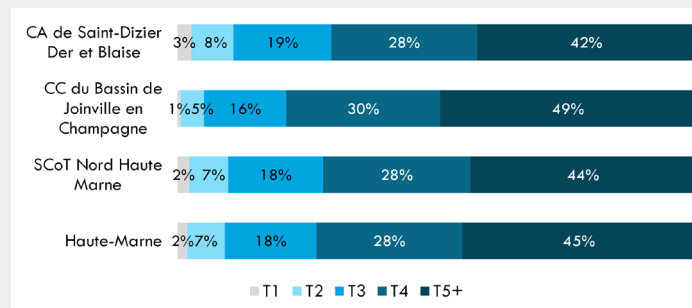
Répartition par catégorie de logements en 2019

Source : INSEE RP 2019



Répartition des résidences principales par typologie

Source : INSEE RP 2019

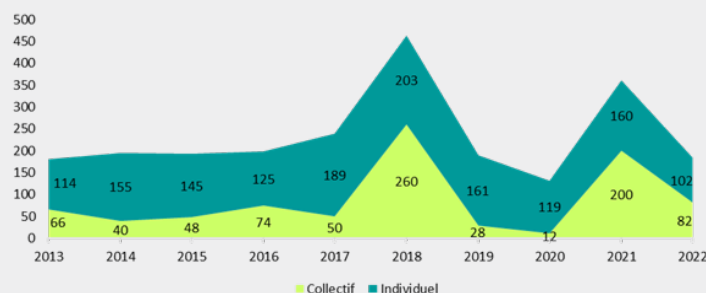


Un parc social ancien et constitué en majorité de logements individuels

- 18% du parc de logements du périmètre du SCoT Nord Haute Marne a une vocation sociale.
- Un parc constitué à 73% de logements individuels.
- 60% des logements sociaux du territoire ont été construits avant 1974.

Nombre de logements commencés annuellement sur le SCoT Nord Haute-Marne, en collectif et en individuel

Source : SITADEL 2013-2022



Une offre de logements plutôt individuelle, ancienne, de grande taille et occupée par des propriétaires

- Une offre de logements plutôt individuelle, ancienne, de grande taille et occupée par des propriétaires
- 73% des résidences principales au sein du périmètre SCoT sont des logements individuels. Toutefois, leur part est très variable en fonction de la densité du tissu urbain : ainsi, seulement 56% des logements du secteur Nord – Saint-Dizier sont individuels contre plus de 95% dans le Plateau Est et le Sud Blaise.
- Près de la moitié des résidences principales du territoire sont de très grands logements (T5 et plus).
- Plus de la moitié du parc de logements du territoire (55%) date d'avant 1970, avec une ancienneté plus marquée au sud du territoire
- 63% des habitants du territoire sont des propriétaires occupants de leur logement, avec une tendance plus forte dans le sud du territoire, où leur part peut localement atteindre les 80%.
- Des situations d'inconfort grandissantes :
- 3,3% des résidences principales ne bénéficient pas de pièce d'eau (salle de bain avec douche ou baignoire)
- 14% des logements ont comme moyen principal de chauffage l'individuel électrique.

Une offre de logements aux prix peu élevés

- Une médiane de 85 000 € pour un logement individuel à l'achat, mais des prix de logements individuels plus élevés à proximité des pôles urbains de Saint-Dizier et Joinville.
- Des logements collectifs avec un prix médian de 68 000 € à l'achat.
- Une offre locative concentrée sur Saint-Dizier (43% de l'offre totale de logements)
- Des marchés peu valorisés mais restant difficiles d'accès pour les ménages locaux sur Saint-Dizier :

ENJEUX

- Relancer l'attractivité générale du territoire et notamment celle du parc de logements ancien de centre-ville/centre-bourg
- Lutter contre la vacance sur l'ensemble du territoire SCoT et notamment sur la CC du Bassin de Joinville-en-Champagne
- Gérer la ressource foncière et veiller à la préservation des espaces naturels

- Proposer des logements adaptés aux besoins des différents profils de ménages (et veiller à assurer l'accessibilité à la propriété)
- Lutter contre la précarité énergétique et les situations de mal-logement au regard de l'ancienneté du parc de logements et des situations d'inconforts potentielles



TERROIRS & TOURISME



Dynamiques agricoles

- Des milieux et valeurs agricoles fortement ancrés dans le territoire, qui est reconnu comme tel : une agriculture identitaire, composante majeure du paysage local, mais une perte importante du nombre de structures agricoles, du fait de la mécanisation des tâches et de l'élargissement des exploitations.
- Des espaces agricoles protégés et valorisés dans le temps et l'espace, mais une tendance à l'intensification, facteur de dégradation potentielle des capacités agronomiques des espaces agricoles et de leur fonctionnalité écologique.
- Une valorisation de la qualité des productions agricoles, structurant une logique de filière agroalimentaire, levier du développement et de l'aménagement local.
- Un regain d'intérêt pour l'agriculture locale et les pratiques alternatives (circuits courts, diversification des productions et des pratiques)... mais des circuits courts encore trop peu présents / visibles et des productions encore trop peu diversifiées (élevage et grandes cultures).

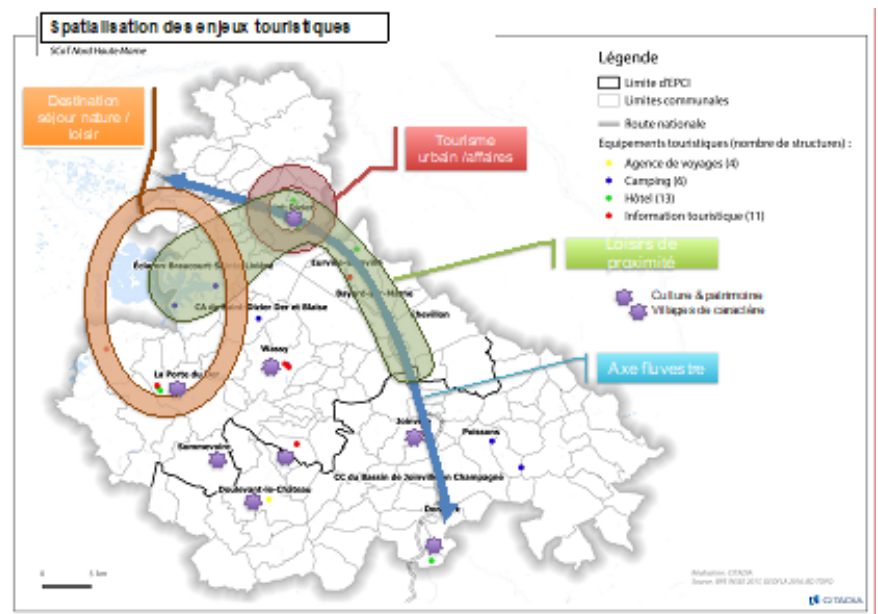
ENJEUX

- Enclencher une démarche nouvelle de petite réservation foncière, favorisant l'installation de nouvelles structures et le développement d'une agriculture de proximité (circuits courts et de proximité, points de vente à la ferme, etc...) ;
- Développer un Pôle Alimentaire Territorial à large échelle (inter-SCoT) et en accord avec les besoins des acteurs locaux ;
- Favoriser la diversification agricole et développer des unités de transformation ;
- Engager une procédure de diversification des activités agricoles et des productions.



Dynamiques touristiques

- Un patrimoine naturel et environnemental d'exception et un patrimoine identitaire original: les fonderies d'art, néanmoins peu connu à l'extérieur du territoire.
- Un réseau d'itinéraires de découverte dense et qui continue à se structurer (Véloroutes et Voies Vertes), mais une accessibilité routière difficile.
- Des villages de caractère qui peuvent faciliter l'accueil de villégiature.
- Une offre de terroir et de circuits courts qui caractérisent l'authenticité du territoire.
- Des offres de destination rurale et balnéaire (Lac du Der, canal) complémentaires.
- Une capacité d'hébergement touristique faible, mais qui peut être développée avec la réhabilitation du bâti vacant.
- Une offre touristique à faire monter en gamme et à adapter.



ENJEUX

- Faire exister la destination en augmentant le niveau de services et en disposant d'une capacité d'accueil suffisante : stratégie foncière, montage de projets ;
- Concentrer le développement des activités touristiques sur les polarités existantes (effet de seuil) en renforçant leur accessibilité (Lac du Der...) ;
- Création d'un axe touristique fort le long du Canal de la Champagne à la Bourgogne ;
- Se réappropriier les centres-villes et les valoriser aussi pour les visiteurs extérieurs au territoire et les clients captifs (résidences secondaires) ;
- Créer de la notoriété en axant la mise en tourisme sur le patrimoine identitaire (fontes d'Art – archéologie industrielle) et sur un projet interterritorial.



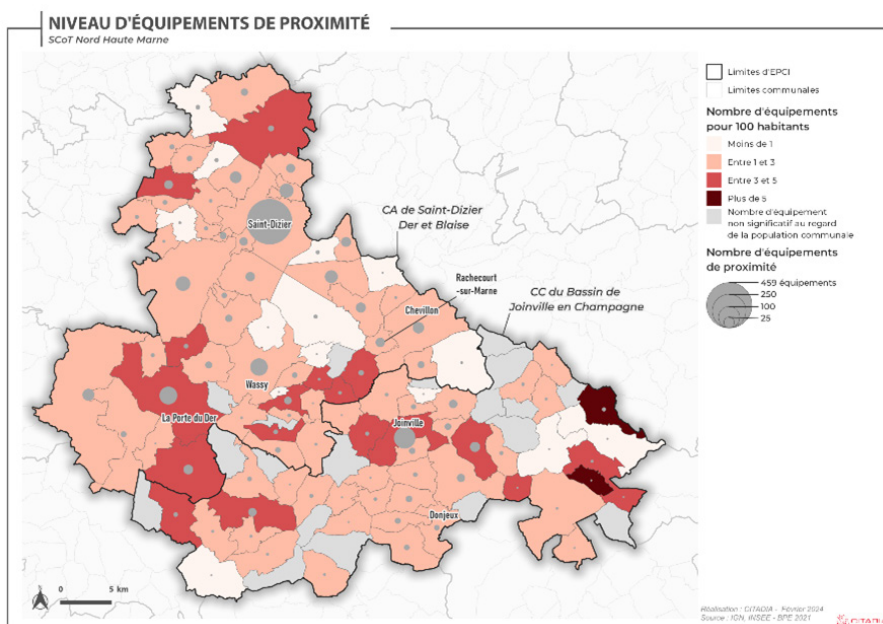
COHÉSION TERRITORIALE



L'équipement du territoire

Une couverture inégale en équipements et services intermédiaires et supérieurs

- 70 % de l'ensemble des équipements supérieurs (exemples : médecine spécialisée, centre de formation, équipements culturels...) et 57% des équipements intermédiaires (exemples : piscine, centre de finances publiques, banques...) du territoire sont concentrés à Saint-Dizier...
- ...mais le territoire bénéficie de 1 136 équipements de proximité, qui représentent 73% des équipements présents sur le territoire, toute gamme confondue.
- Une offre de santé satisfaisante mais principalement concentrée à Saint-Dizier, Joinville et Wassy.
- Un bon niveau d'équipements scolaires et de petite enfance mais une offre de formations supérieures insuffisante, poussant les jeunes à quitter le territoire pour aller se former ailleurs, par exemple à Nancy ou encore Reims.



ENJEUX

Une bonne couverture numérique du territoire

- Grâce au plan « Haute-Marne Numérique », engagé par le Conseil Départemental en 2010, près de 100% des foyers du Département sont éligibles à l'ADSL filaire et à un débit supérieur à 5 Mégabits.
- Une couverture en fibre à développer : bien que présente à Saint-Dizier, moins de 10 % des logements du territoire sont éligibles à la fibre optique.
- Une couverture entre 60 et 70% des bâtiments du territoire en 4G.

- Conforter le rôle de Saint-Dizier en tant que ville centre, renforcer le rôle de polarité secondaire de Joinville comme pôle d'équilibre dans le Sud du territoire et conforter le rôle des pôles de services intermédiaires et de proximité ;
- Favoriser les dynamiques de mutualisation des équipements pour un meilleur maillage territorial : regroupements scolaires, maisons médicales...
- Développer l'offre de formation supérieure (grâce à la création d'un pôle de haut niveau) en complémentarité avec les territoires voisins.
- Poursuivre le développement de la fibre pour améliorer l'accès au très haut débit, facteur d'attractivité économique et résidentielle et pouvant offrir de nouveaux services numériques (télétravail, télémedecine, e-formation...)
- Développer des lieux d'accès partagés au numérique : constitution de lieux de médiation centraux et fédérateurs.



Les déplacements

Un territoire isolé en manque de dynamisme

- Un territoire éloigné des pôles régionaux et nationaux : aucune autoroute ne traverse le territoire et les liaisons en transports collectifs avec les autres villes de la région sont peu développées.
- Des échanges principalement en interne ou avec des communes situées à proximité (82% des personnes habitant sur le territoire y travaillent et 78% des personnes travaillant dans le territoire y vivent).
- Peu d'alternatives à l'automobile individuelle : 80% des trajets domicile-travail se font en voiture, et seulement 2% en transports en commun.

Une desserte en transport inégale sur le territoire

- Un réseau routier structurant desservant le nord du territoire (Nationale 4) et la Vallée de la Marne (Nationale 67).
- Des lignes ferroviaires parallèles à la Nationale 4 et 67
- Une desserte en transports en commun cohérente avec le poids de Saint-Dizier et des liaisons correctes vers la vallée de la Marne et Wassy

ENJEUX

- Axer les réflexions sur la mobilité dans une optique d'attractivité (notamment des transports collectifs) et de redynamisation du territoire ;
- Limiter la périurbanisation des activités, des commerces, des services et des logements afin de réduire les distances et les déplacements ;
- Conserver un réseau routier entretenu et renforcer le réseau ferroviaire ;
- Hiérarchiser les réseaux afin de garantir certains services de transports collectifs « vitaux » ou à la demande et favoriser l'intermodalité et les modes

doux ;

- Offrir des moyens alternatifs à l'autosolisme pour les zones rurales, dont les besoins sont plus diffus
- Améliorer la qualité des espaces publics en centres-villes et centres-bourgs pour favoriser les déplacements en modes actifs



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Une richesse paysagère, patrimoniale et naturelle : un environnement attractif à valoriser et à faire connaître

Une grande diversité paysagère et patrimoniale à préserver et valoriser en faveur de l'attractivité du territoire

- Une richesse et une diversité de paysages liées à l'étendue du réseau hydrographique et au relief contrasté du territoire.
- Une implantation des villes et villages influencée par le relief, offrant des vues remarquables sur les bourgs, mais des extensions urbaines linéaires en fond de vallée et peu qualitatives.
- Le lac du Der, un espace naturel majeur sur le territoire, porteur de nombreuses aménités (attractivité touristique, biodiversité, qualité du cadre de vie, espace de nature remarquable à proximité de la ville, ...).
- De vastes espaces agricoles supports de larges panoramas lointains sur le grand paysage, mais de grandes cultures céréalières formant des paysages peu animés.
- Un patrimoine naturel et bâti riche, porteur de l'identité du Nord Haute-Marne (pierre calcaire, pans de bois, ...), mais des paysages parfois marqués par le passé industriel.
- Des entrées de villes et villages parfois délaissées, à requalifier pour renforcer l'attractivité du territoire.

La trame verte et bleue, support des fonctions écologiques, sociales et économiques

- Une abondance et une diversité d'espaces de nature remarquables : de nombreux périmètres d'inventaires et de protection de la biodiversité témoignant de la richesse écologique du territoire.
- Une trame bleue développée et complexe, parcourue de zones humides et support de véritables continuités écologiques.
- Une trame boisée riche et structurée par de larges forêts et petits boisements qui parsèment le territoire.
- Des fonds de vallées marqués par un développement urbain peu propice à la circulation de la biodiversité et plus généralement, des développements urbains qui créent des pressions sur la Trame Verte et Bleue.
- De nombreuses infrastructures qui fragmentent les espaces naturels et perturbent les déplacements des espèces.

ENJEUX

- Valoriser l'omniprésence de l'eau sur le territoire
- Préserver des espaces ouverts et valoriser le relief, supports de vues remarquables
- Maîtriser les dynamiques d'agrandissement des parcelles agricoles
- Tirer profit de l'attractivité du lac du Der, espace de loisir et paysager majeur du territoire

- Affirmer le rôle des espaces naturels, aquatiques, humides et agricoles en tant que composantes écologiques majeures du territoire ;
- Assurer le maintien des corridors écologiques fonctionnels du territoire, et restaurer les corridors dégradés ;
- Valoriser les espaces de nature dans le tissu bâti, et les ceintures vertes entourant les villages du territoire.

Un cadre de vie de qualité, à adapter dans un contexte de changement climatique

- Une gestion des déchets et des ressources du sous-sol relativement performante, mais à optimiser.
- Une ressource en eau à préserver des pollutions et à sécuriser pour l'alimentation en eau potable et la gestion de l'assainissement.
- Des risques naturels (inondations et dans une certaine mesure mouvements de terrain) relativement bien connus et encadrés mais des risques technologiques (nucléaire, sites SEVESO) et anthropiques (pollution d'anciens sites industriels) à prendre en compte pour le développement du territoire.

ENJEUX

- Homogénéiser la collecte et le traitement des ordures ménagères et accentuer la valorisation organique et énergétique des déchets
- Porter une attention particulière à la reconversion des carrières
- Lutter contre les pollutions des masses d'eau souterraines et superficielles
- Conditionner le développement du territoire en fonction des capacités d'alimentation en eau potable et des performances des systèmes d'assainissement
- Poursuivre la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques technologiques notamment vis-à-vis du risque nucléaire présent sur 3 communes du territoire

Un territoire à inscrire dans la transition énergétique

- Une qualité de l'air relativement bonne et une tendance à la baisse des émissions de gaz à effet-de-serre et des émissions de l'ensemble des polluants atmosphériques.
- Un mix énergétique durable en augmentation au profit des filières bois-énergie et de l'éolien.
- Une précarité énergétique **en partie** en raison de l'ancienneté du bâti.

ENJEUX

- Limiter les consommations énergétiques notamment issues des déplacements et liées à l'habitat, caractéristiques des territoires ruraux
- Poursuivre le développement des réseaux et leurs alimentations par des ressources énergétiques renouvelables
- Développer les autres énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, géothermie, hydroélectricité...)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE, CHOISIR UN CAP POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

L'ELABORATION DU SCOT AVANCE : DU DIAGNOSTIC AU PAS

Clé de voûte du Schéma de Cohérence Territoriale, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) constitue le projet politique, stratégique et prospectif du territoire. Réponse aux enjeux issus du diagnostic, il **définit les grandes orientations d'aménagement qui guideront le développement de notre territoire à horizon 2040**.

Le PAS a été élaboré en concertation avec les élus du territoire, les acteurs et personnes ressources et la population à travers :

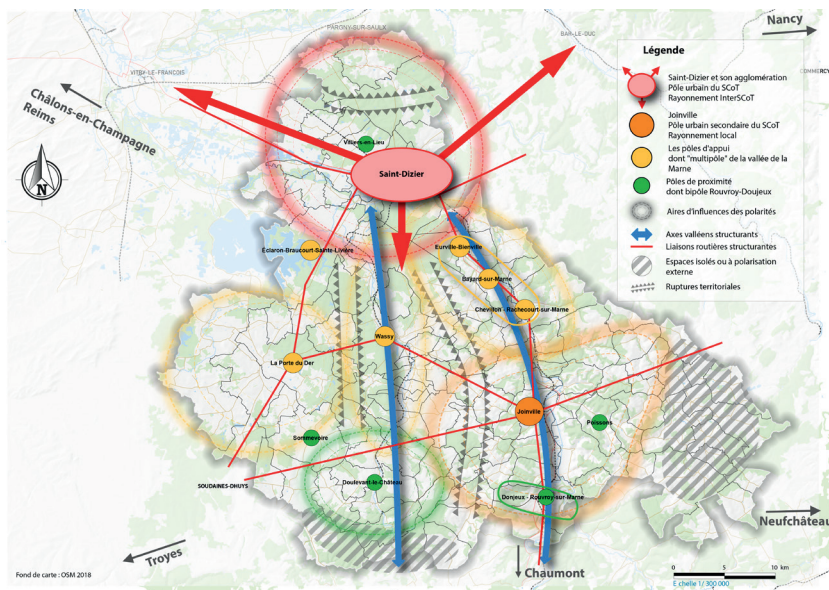
- **Un séminaire en format « fresque du projet »** pour prioriser les objectifs et solutions à mobiliser,
- **Un séminaire sur l'ambition du territoire** au regard notamment des projections démographiques

Comment est construit le Projet d'Aménagement Stratégique ?

UN SOCLE

Conforter l'armature urbaine en s'appuyant sur les centralités

- **S'inscrire dans la dynamique régionale pour mieux tirer profit de notre positionnement** : agir pour le développement des liaisons ferroviaires / améliorer le réseau routier / miser sur le numérique
- **Revitaliser les centralités, construire la Ville moyenne de demain** : envisager de nouveaux types d'investissements, au service d'un nouvel urbanisme / revitaliser les centres villes, renforcer la diversité des fonctions urbaines et la qualité des services / Valoriser les éléments du patrimoine et les quartiers concernés
- **Assurer un développement équilibré des pôles secondaires et des communes rurales** : promouvoir et renforcer les cœurs de village, lieux de vie / développer une mobilité de la proximité en milieu rural et le commerce d'hyper proximité



DEUX COMPOSANTES TRANSVERSALES



La transition écologique



La santé

3 AXES

AXE 1

Réunir les conditions d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement

AXE 2

Répondre aux besoins de la population pour enrayer la baisse d'attractivité du territoire, dans une logique de sobriété foncière

AXE 3

S'appuyer sur les ressources et le cadre de vie pour développer notoriété et identité territoriale

Le présent document entend vous apporter une lecture facilitée du PAS, en présentant les orientations et des exemples d'objectifs associés. Bonne lecture !



RÉUNIR LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ, D'INSERTION ET DE RAYONNEMENT

Prendre en compte le potentiel de développement des projets d'envergure

- **Prioriser la réserve foncière stratégique qu'est le parc d'activité de référence :** Permettre l'accueil de projets d'envergure, faire de ce parc l'outil structurant du développement économique, faire rayonner le parc à l'échelle régionale...
- **Favoriser le développement du projet PARC INNOV' :** Profiter des infrastructures routières existantes pour structurer la future zone d'activités, renforcer la qualité du réseau routier (RN60) pour permettre l'augmentation des flux liés au projet...
- **Intégrer le projet national CIGEO (Centre industriel de stockage géologique) dans l'organisation du territoire :** Développer les transports collectifs à destination du projet, évaluer les impacts du projet sur le paysage, les milieux et les ressources ainsi que les risques et nuisances potentielles...

Asseoir la compétitivité des entreprises tout en préservant les emplois

- Maintenir et développer l'artisanat local, favoriser l'accès des entreprises industrielles aux dispositifs locaux et régionaux d'innovation et la création d'entreprises, renforcer les liens avec les centres de formation existants et les acteurs académiques du Grand Est, valoriser nos spécificités et savoir-faire industriels, répondre aux problématiques en termes de RH, favoriser la coopération entre les acteurs économiques, développer des espaces de coworking...

Valoriser les ressources agricoles et soutenir l'agriculture locale

- Éviter le morcellement et l'enclavement des exploitations face à l'étalement urbain, valoriser de nouvelles pratiques contribuant à la transition agroécologique, préparer et accompagner le renouvellement des générations, développer des filières alimentaires locales, favoriser l'émergence des réseaux de distribution, encadrer la méthanisation, réintroduire la biodiversité dans les espaces agricoles et favoriser le maintien d'une diversité de paysages...

Faciliter l'accueil des activités et des entreprises en adoptant une stratégie foncière vertueuse

- Établir une stratégie de gestion et de reconversion des friches d'activité, industrielles et commerciales du territoire, développer l'immobilier d'entreprise...

Faire du Nord Haute-Marne un territoire d'excellence sur le plan énergétique

- Engager une stratégie de sobriété renforcer les capacités de production en énergies renouvelables
- Miser sur l'économie circulaire : Promouvoir les initiatives d'économie circulaire en lien avec les déchets des ménages, adopter une gestion prévoyante des déchets du BTP en favorisant le réemploi...
- Réduire l'impact des habitants et des entreprises sur leur environnement en matière de déchets : Poursuivre les efforts de prévention, de réduction des déchets et de performance du tri, développer des actions pour valoriser les déchets verts et biodéchets...

Renforcer l'économie touristique

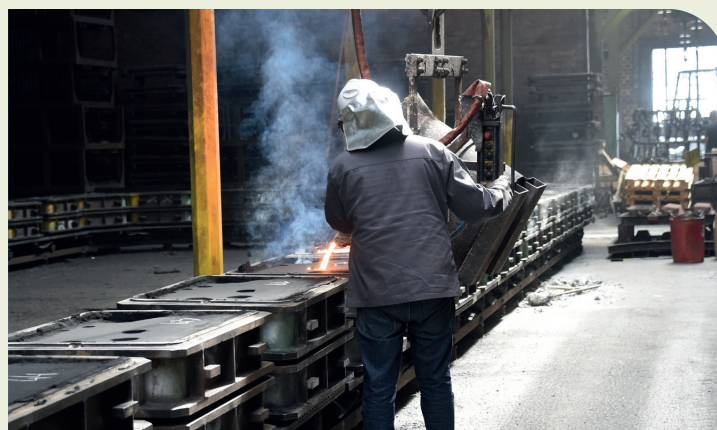
- Développer une capacité d'accueil suffisante et de gamme supérieure, diversifier les types d'hébergement, poursuivre le développement des itinéraires cyclables et de randonnée, développer le tourisme fluvial...

Valoriser et préserver les ressources forestières locales

- Renforcer l'intégration des enjeux des espaces forestiers dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme et de planification locaux, garantir le renouvellement forestier (quantité, qualité, diversité) notamment en amplifiant la connaissance, rechercher l'exemplarité des pratiques forestières dans la gestion des forêts communales...

Assurer la préservation et le redéploiement des commerces de proximité

- Ne pas permettre l'extension des zones et des grandes surfaces commerciales afin de préserver l'équilibre de l'offre et la répartition des services commerciaux entre les centres-villes et leurs périphéries ; favoriser le maintien de commerces de proximité au sein des pôles et permettre l'installation de nouveaux commerces...





AXE 2



RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION POUR ENRAYER LA BAISSÉ D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, DANS UNE LOGIQUE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

- Inscrire le Nord Haute-Marne dans une stratégie de maintien de population :** Stabiliser et ancrer la population sur le territoire, diversifier l'offre d'habitat en l'adaptant aux besoins de la population (familles, 3ème et 4ème âge, les ménages les plus fragiles).
- Faire le choix de la sobriété foncière, dans un territoire qui dispose de différents potentiels à mobiliser :** Mobiliser en priorité le parc vacant; remédier à la vétusté ou à l'insalubrité de certains logements; se réappropriier les friches urbaines; valoriser les cœurs de villes et de villages ...
- Développer un urbanisme à forte sobriété environnementale :** Intensifier la rénovation énergétique et l'amélioration du confort d'été du parc bâti; encourager le recours à des modes de constructions sobres énergétiquement; (re)mettre de la nature dans les centres-bourgs...
- Agir pour un cadre de vie plus bénéfique pour la santé :** faciliter l'accès à une nourriture de qualité et produite localement; aménager l'espace pour inciter à l'activité physique (mobilités douces ; design actif ...) ...





S'APPUYER SUR LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE POUR DÉVELOPPER NOTORIÉTÉ ET IDENTITÉ TERRITORIALE

Mettre en place une stratégie d'adaptation face au changement climatique pour favoriser un développement résilient du territoire soucieux du bien-être des habitants

- **Prendre en compte les risques naturels et technologiques et anticiper leur aggravation :** Organiser le territoire en prévenant les différents risques d'inondations, prendre en compte les risques liés aux mouvements de terrain localisés, prévenir l'aggravation du risque de feux de forêt...
- **Mettre en œuvre une stratégie de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau :** S'engager pour une gestion durable de la ressource en eau pour sécuriser son approvisionnement, organiser la baisse des prélèvements...
- **Adapter le cadre de vie face aux effets du dérèglement climatique :** Prendre en compte la vulnérabilité des personnes fragiles aux phénomènes de canicule, conserver la bonne qualité de l'air, lutter contre les îlots de chaleur...

Préserver et renforcer l'animation du territoire

- **Garantir l'accès aux équipements et aux services :** Soutenir une politique culturelle de qualité, renforcer la qualité et l'accessibilité des équipements et services aux habitants....
- **Renforcer la prévention et la lutte contre la délinquance :** Assurer la sécurité via le dispositif TSUR (Territoire de Sécurité Urbain et Rural) qui vise à mieux traiter la délinquance.
- **Favoriser l'accès aux soins pour tous :** Mise en place de lieux d'accueil; offrir des réponses adaptées aux professionnels de santé qui souhaitent exercer sur le territoire; déployer la télémedecine....
- **Accompagner les populations les plus fragiles :** Accompagner le vieillissement de la population (parc immobilier adapté, maintien à domicile...); renforcer l'économie de services pour les personnes âgées et les jeunes ménages; lutter contre la précarité énergétique....
- **Protéger le socle agronaturel du territoire :** Assurer la protection et l'extension des espaces naturels qui forment des réservoirs de biodiversité locale; renforcer et reconstituer le fonctionnement des corridors écologiques...
- **Préserver et valoriser les paysages et l'identité du territoire :** Maîtriser l'étalement urbain, préserver cônes de vue et perspectives remarquables, faire connaître les différents patrimoines (religieux, agricole...) ...
- **Structurer une destination touristique « Nord Haute Marne » :** Mettre en valeur le patrimoine identitaire (fonte d'art, lac du Der...), veiller au bon équilibre entre ouverture touristique et préservation de la biodiversité et des espaces naturels...



LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

Après plusieurs années de travaux, et conçu en concertation avec les élus locaux et les forces vives du territoire, le Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne a dernièrement arrêté l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale.

Ce dernier couvre géographiquement les intercommunalités du Grand Saint-Dizier Der & Vallées ainsi que le Bassin de Joinville en Champagne.

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Document d'urbanisme qui permet une planification sur le long terme à travers un projet politique, stratégique et prospectif à 20 ans, le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Haute-Marne aborde de nombreux sujets du quotidien tels que l'habitat, les mobilités, la gestion des ressources, notre environnement, l'économie locale et les services, ceci afin de penser un aménagement durable et cohérent de notre territoire.

Son contenu précis est défini par le Code de l'Urbanisme. Il détermine des objectifs, des prescriptions et des recommandations dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement de notre territoire.

DE QUOI EST CONSTITUÉ UN SCOT ?

Il est obligatoirement composé de 3 documents principaux : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ainsi que des annexes ;

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises... Texte politique à portée stratégique, il trouve sa déclinaison dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Des annexes, comprenant entre autres :

- le diagnostic du territoire,
- son évaluation environnementale,
- la justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement stratégique et le document d'orientation et d'objectifs

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) définit les principes d'aménagement qui s'imposeront aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et aux documents thématiques tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ou les autorisations commerciales. En effet, le SCOT a une portée réglementaire de « rang supérieur », avec lequel les autres documents, dits de « rang inférieur » doivent être compatibles.

- l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le SCOT et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs.

COMMENT LE SCOT S'APPLIQUE ?

Les documents dits de rang inférieur doivent être compatibles avec le SCOT. Cela signifie qu'ils doivent être traduits localement et ne pas aller à l'encontre des orientations et objectifs définis dans le SCOT. De plus, certains projets spécifiques ont une obligation de compatibilité directe avec le SCOT. C'est le cas par exemple des grands programmes d'aménagement de plus de 5 000 m² de surface de plancher ou des commerces de plus de 1 000 m² dont l'autorisation d'ouverture est soumise à l'examen de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Lois (SRU, Grenelle, ALUR, ELAN, Climat & Résilience, Littoral...)

Documents supra-territoriaux (SRADDET, PPRI...)

Limitation de la consommation d'espaces, préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, développement durable...

**National
& régional**

Compatibilité

Schéma de Cohérence Territoriale

**Bassin
de vie**

Compatibilité

Plans Locaux d'urbanisme (communaux ou intercommunaux)

**Intercommunalité /
commune**

Conformité

**Permis de construire/Opérations d'aménagement/Lotissements
ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)**

Parcelle(s)



POUR RAPPEL, LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS C'EST...

- La **traduction de la stratégie politique** du Projet d'Aménagement Stratégique et de ses orientations **en actions et objectifs**.
- Une **pièce opposable du SCoT**, qui s'impose aux documents d'urbanisme et de planification (Plan Local d'Urbanisme par exemple) et à certaines opérations d'aménagement.
- La possibilité de **hiérarchiser le niveau d'encadrement** des documents d'urbanisme et de planification en distinguant :
 - Les **prescriptions** : mise en œuvre obligatoire
 - Les **recommandations** : mise en œuvre conseillée

Le Document d'Orientation et d'Objectifs fixe ainsi des règles pour un développement équilibré du territoire, s'appuyant sur :

- trois thématiques principales :



Les activités économiques
y compris agricoles et commerciales



Les autres principaux lieux de vie et leur rapprochement
(offre de logements, mobilité, équipements, services et densification)



La transition écologique et énergétique
y compris la valorisation des paysages et la gestion économe de l'espace (objectifs chiffrés liés à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers)

- un bloc spécifique :



En raison de la présence du Lac du Der, le SCoT Nord Haute-Marne est concerné par la **Loi Littoral**

OBJECTIFS & ORIENTATIONS



EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE, VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ, D'INSERTION ET DE RAYONNEMENT

Conforter les vocations économiques du territoire et contribuer à son développement dans une logique de complémentarité

- Renouer avec l'attractivité économique : réindustrialisation, diversification économique & orientation vers les activités liées à la transition climatique
- Ancrer localement ces activités & s'inscrire dans une démarche de sobriété foncière

Soutenir le tissu de petites et moyennes entreprises et permettre la diversification des activités économiques

- Veiller à l'accueil et au maintien d'activités économiques de proximité
- Permettre l'accueil et le développement de certaines filières : énergies renouvelables et de récupération, économie sociale et solidaire, maintien des activités tertiaires en centres-villes/bourgs
- Favoriser le dialogue interterritorial horizontal (avec les bassins de vie voisins) et vertical (départements, régions) pour des projets de développement exemplaires et solidaires.

Conforter les pôles et les services touristiques du territoire

- Préserver les potentialités de développement touristique
- Favoriser le développement d'une offre d'hébergement marchand variée en garantissant une intégration environnementale, énergétique et paysagère
- Renforcer l'offre de destination : activités de loisirs nautiques et balnéaires, valorisation des villes et villages de caractère ainsi que des sites naturels d'intérêt
- Développer et sécuriser les mobilités douces touristiques

Assurer la préservation et le redéploiement des commerces de proximité

- Privilégier la requalification et l'intensification des sites commerciaux existants à toute nouvelle extension urbaine pour du développement commercial
- Maintenir les emplacements destinés aux commerces de proximité
- Accueillir le développement de l'offre commerciale très prioritairement dans les centres-villes / centres-bourgs, linéaires commerciaux existants
- Veiller à la qualité urbaine et environnementale du commerce
- Concevoir des locaux commerciaux efficaces, pérennes et flexibles
- Interdire de nouvelles zones commerciales de périphérie



Valoriser les ressources agricoles et soutenir l'agriculture locale

Dans les documents de rang inférieur (PLUi), prévoir :

- La gestion des interfaces entre zones agricoles et zones urbanisées et à urbaniser --> principe de transition paysagère et/ou environnementale
- Inciter à une réflexion globale sur les problématiques liées à l'agriculture dans le cadre de la phase diagnostic des PLUi
- Une diversification de l'agriculture et de la sylviculture, supports de biodiversité et de continuités écologiques
- Le développement de filières de production en circuits-courts
- La production et transformation de matériaux destinés à la construction ou à la production d'énergie
- Des activités connexes (vente directe, agrotourisme)

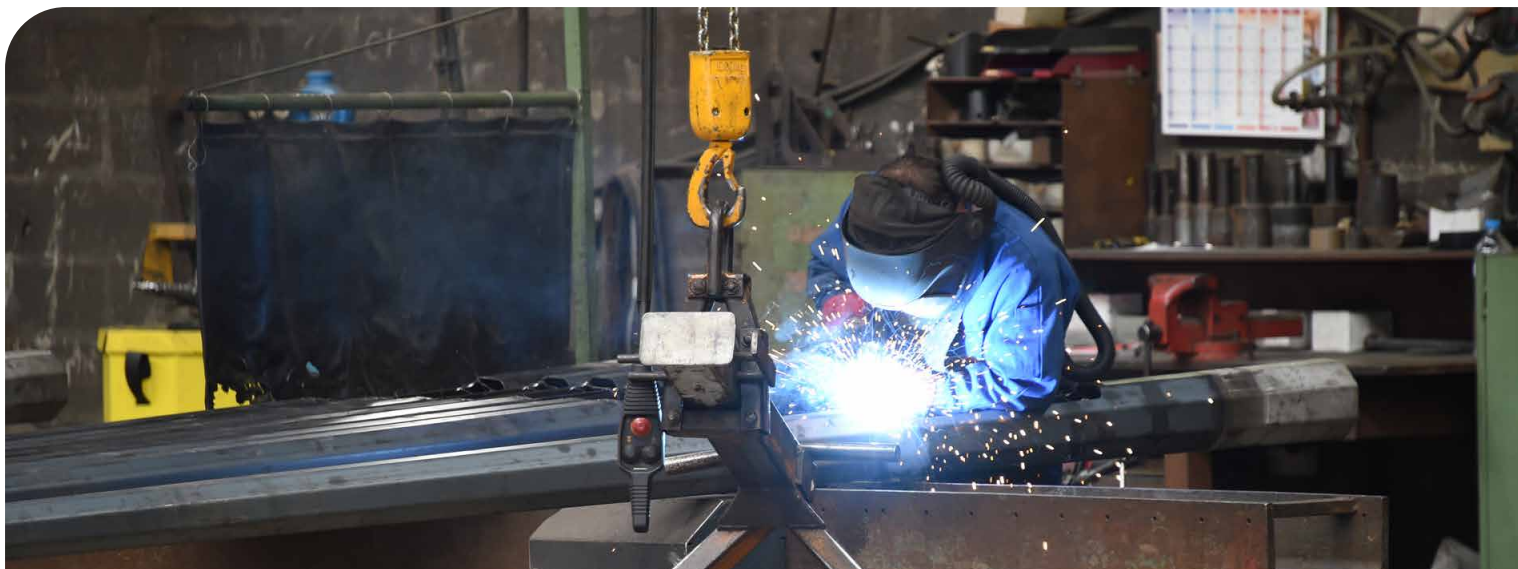
Faire du Syndicat Nord Haute-Marne, un territoire d'excellence sur le plan énergétique

- Développer les énergies renouvelables et de récupération
- Rendre possible le développement de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique)

- Encadrer le développement de l'énergie éolienne
- Développer la méthanisation
- Poursuivre l'utilisation de la filière bois énergie
- Développer la géothermie
- S'assurer de la performance énergétique des nouvelles constructions
- Favoriser la rénovation énergétique du bâti existant

Valoriser les ressources forestières locales et préserver les fonctions et services rendus par les écosystèmes forestiers

- Dans les documents de rang inférieur, recenser les éléments paysagers et naturels remarquables ou emblématiques d'un point de vue paysager
- Protéger les forêts du territoire, qui constituent un réservoir de biodiversité, de l'urbanisation
- Protéger les lisières forestières
- Identifier les besoins liés au développement de la filière bois





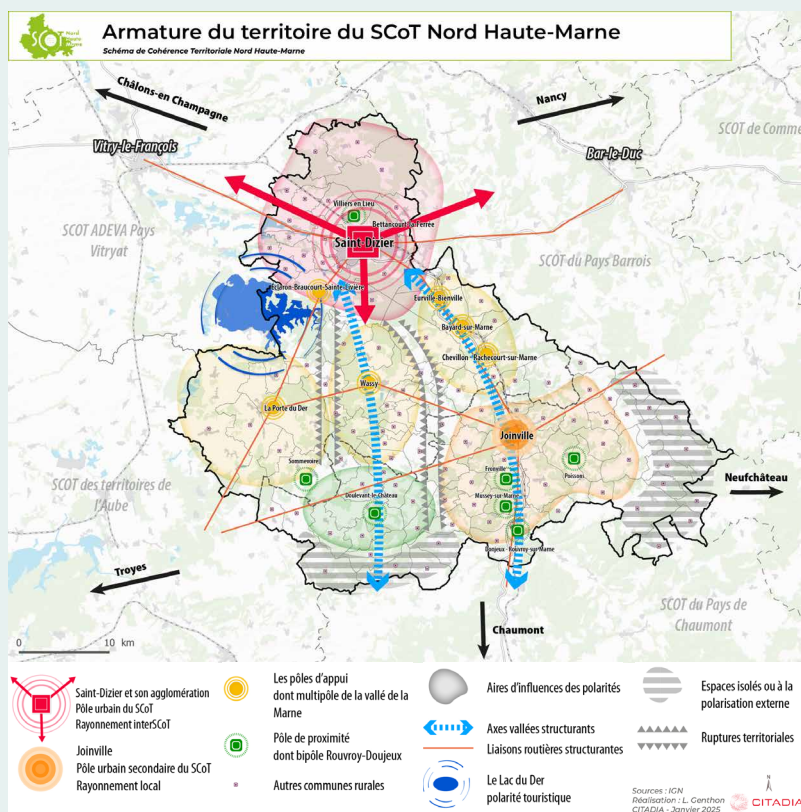
OBJECTIFS & ORIENTATIONS



DESTINÉS À RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN MATIÈRE D'HABITAT, D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES, ET DE MOBILITÉ

Affirmer une organisation solidaire et équilibrée du territoire

- Organiser le territoire pour favoriser une répartition équilibrée de la population permettant de conforter les grands équilibres du territoire :
 - encourager en priorité le développement d'une nouvelle offre en renouvellement de l'existant
 - intégrer les enjeux de proximité en termes de mobilité, d'emplois, d'accès aux équipements et aux services
- Promouvoir un modèle d'urbanisation vecteur de qualité et économe en foncier
- Produire une offre en logements diversifiée qui réponde aux besoins de tous les habitants
- Revitaliser l'ensemble des centralités (centre-ville, centre-bourg et centre-village)
- Développer l'offre de services et d'équipements par une répartition équilibrée en optimisant les conditions d'accessibilité
- Tirer parti du haut niveau de desserte numérique
- Limiter les consommations d'espaces



Diminuer l'usage individuel de l'automobile

- Renforcer l'offre ferroviaire
- Améliorer l'offre de transports collectifs
- Renforcer les moyens permettant la pratique du covoiturage
- Renforcer le maillage cyclable
- Réduire les nuisances routières et sécuriser le réseau
- Optimiser le transport de marchandises
- Favoriser l'électromobilité
- Limiter les déplacements contraints



EN FAVEUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ET DU CADRE DE VIE

Mettre en place une stratégie d'adaptation pour un développement résilient du territoire soucieux du bien-être des habitants

- Prendre en compte les risques naturels et technologiques dans l'aménagement du territoire et anticiper leur aggravation liée au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité : risque inondation, retrait-gonflement des argiles, feux de forêt
- Mettre en œuvre une stratégie de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- Agir pour un cadre de vie plus bénéfique pour la santé :
 - adaptation du territoire aux phénomènes de canicules
 - amélioration de la qualité de l'air et réduction des nuisances sonores
 - requalification des sites et sols pollués
- Prendre en compte le risque nucléaire

Protéger durablement le socle agronaturel du territoire et les composantes de la trame verte et bleue

- Préserver les réservoirs de biodiversité
- Maintenir et renforcer des corridors écologiques fonctionnels (terrestres, aquatiques)

- Préserver la végétation dans les villes et villages, supports d'aménités
- Permettre une gestion alternative des eaux pluviales, notamment en milieu urbain, afin de limiter les phénomènes de ruissellement

Préserver et valoriser les paysages et l'identité du territoire

- Préserver le patrimoine naturel du territoire localisé sur les plateaux
- (Re)valoriser les espaces déqualifiés plutôt en fond de vallée (paysages banalisés de fond de vallée de la Marne, infrastructures dégradées, retournements de prairies de fond de vallée à limiter, etc.).
- Préserver / valoriser le caractère patrimonial du territoire (monuments historiques et leur périmètre)
- Valoriser les entrées de villes

Structurer une destination touristique « Nord Haute-Marne » pour développer identité et notoriété territoriale

- Préservation et valorisation du patrimoine identitaire du territoire : naturel, lacustre, historique, industriel...
- Favoriser le tourisme d'itinérance : boucles thématiques, cheminements doux cohérents...
- Trouver l'équilibre entre tourisme et biodiversité : limitation de l'impact humain sur des sites à forte notoriété



OBJECTIFS & ORIENTATIONS



DESTINÉS À PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION LITTORALE LACUSTRE DU TERRITOIRE

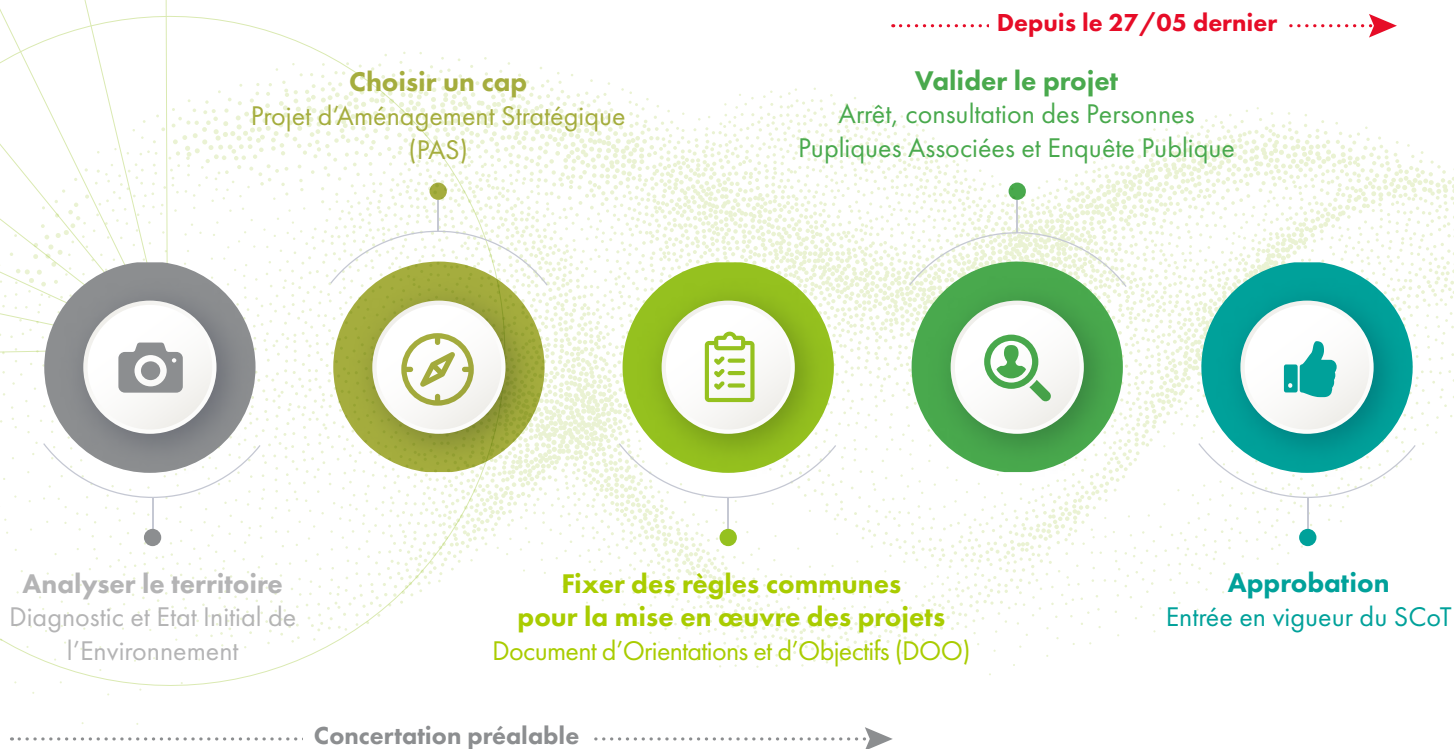
En raison de la présence du Lac du Der au sein de notre territoire, trois communes sont concernées par la Loi Littoral :

- Eclaron-Braucourt-Sainte Livière
- Planrupt
- Rives Dervoises (Droyes)

C'est pourquoi le Schéma de Cohérence Territoriale doit intégrer des objectifs et orientations visant à prendre en compte la dimension littorale lacustre du territoire telles que :

- Des possibilités d'urbanisation spécifiques selon l'identification des agglomérations, villages et secteurs déjà urbanisés (SDU)
- Le maintien de coupures d'urbanisation
- La protection de la bande des 100m, des espaces remarquables caractéristiques, et des espaces proches du rivage
- Les capacités d'accueil du territoire, en prévoyant dans les documents d'urbanisme de rang inférieur le maintien des activités et capacités d'accueil touristiques du littoral, et l'organisation de manière raisonnée de leur développement sur des secteurs préférentiels localisés et justifiés

ET ENSUITE ?



Le SCoT est entré dans sa phase administrative de validation. A ce titre, les partenaires, appelés Personnes Publiques Associées (Services déconcentrés de l'état, Région Grand Est, Département, Chambres consulaires...) sont consultées afin d'émettre un avis sur le document.

A l'issue de cette phase de consultation des Personnes Publiques Associées, le SCoT fera l'objet d'une enquête publique, qui visera à consulter une dernière fois le grand public, par le biais de permanences avec le dossier du SCoT complet.

Une fois la phase de validation terminée, le SCoT entrera en vigueur : c'est à ce moment là que l'ensemble des documents d'urbanisme de rang inférieur devront être compatibles avec le SCoT.